

## Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 📠 04 66 61 02 05

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/31

## Séance du 11 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la convocation
29 mars 2024

Date d'affichage
29 mars 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 11 avril 2024 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Monsieur Pascal ATGER, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Claudie CARMONA HUGUET, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Nelly DEMOULIN, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier LELONG, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Régine VIDAL

**Absents excusés :** Madame Meriem LAMARTI, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Tess PUJADE,

**Procurations :** Monsieur Samuel ESPERANDIEU a donné procuration à Mme Christine THOMAS-LOPEZ

Monsieur Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

**Secrétaire de séance :** M. Sébastien ROUMIGIE

**Monsieur Aurélien ROUSSEAU quitte la salle au moment du vote.**

**PATRIMOINE - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONFÉRANT UN DROIT DE SERVITUDE A ENEDIS POUR L'INSTALLATION D'UNE CANALISATION SUR LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE**

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2211-1 et L.2241-1, Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la signature d'une convention de servitude entre la Commune et Enedis pour l'installation d'une canalisation souterraine et ses accessoires sur le domaine privé communal, en la parcelle suivante :

Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits
BR	0151	DU POUZET

Monsieur le Maire précise que cette convention a pour objet de permettre à Enedis d'installer les ouvrages précités, pour les besoins du service public de distribution d'électricité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'APPROUVER** les termes de la présente convention
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,  
Saint Hilaire de Brethmas, le 15 avril 2024

Le Maire,  
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**REÇU EN PREFECTURE**  
Le 19/04/2024

Application agréée E-legalite.com